

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 novembre 2021

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 30 et enregistrée car un nombre limité de citoyens peut y assister tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
 District No 2 - Monsieur Darrell Paré
 District No 3 - Madame Julie Leblond
 District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
 District No 5 - Monsieur André Roy
 District No 6 - Monsieur Rénaud Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire, ouvre la séance à 19 h 28 avec un mot de bienvenue. Il remercie les gens pour son élection et demande aux gens d'être indulgents et respectueux.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 27 septembre 2021
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 5 octobre 2021
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Changement des signataires - Effets bancaires et autres documents
 - 5.2 Comptes à payer - Septembre et octobre 2021
 - 5.3 Régie intermunicipale Beauce-Amiante - Budget 2022
 - 5.4 Calendrier municipal 2022
 - 5.5 Responsabilités des élus
 - 5.5.1 MRC des Appalaches
 - 5.5.2 Loisirs et culture
 - 5.5.3 Aréna
 - 5.5.4 Travaux publics

- 5.5.5 Ressources humaines
 - 5.5.6 Incendie
 - 5.5.7 Famille et aînés
 - 5.5.8 Table de développement des communautés
 - 5.5.9 Comité de développement social et intergénérationnel
 - 5.5.10 Bouquinerie
 - 5.5.11 Maison des jeunes
 - 5.5.12 Comité administratif et de gestion
 - 5.5.13 Comité consultatif d'urbanisme
 - 5.5.14 Fonds de développement
 - 5.5.15 Chambre de commerce
 - 5.5.16 Régie intermunicipale Beauce-Amiante
 - 5.5.17 Office d'habitation des Appalaches
 - 5.5.18 Régie intermunicipale de la Région de Thetford (R.I.R.T.)
 - 5.5.19 Transport adapté
 - 5.5.20 Dossiers environnementaux (matière résiduelles, recyclables, compostables, éco-centre)
 - 5.5.21 Comité d'embellissement
 - 5.5.22 Comité culturel
 - 5.5.23 Comité vieillir en santé Canton Broughton
 - 5.5.24 Comité d'accueil des nouveaux arrivants
 - 5.5.25 Centre communautaire - Sympathique place ouverte à tous (S.P.O.T.)
 - 5.5.26 Comité de la piste cyclable
 - 5.5.27 Pro-Maire
 - 5.6 Situation financière
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
- 7.1 Patinoire extérieure
 - 7.2 Indexation coût affichage publicité bande patinoire
8. TRAVAUX PUBLICS
- 8.1 Acceptation soumission - Cueillette et transport des matières résiduelles, recyclables et compostables
 - 8.2 Acceptation soumission - Étude reconnaissance de sols
9. URBANISME
- 9.1 Projet de règlement amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement
 - 9.2 Avis de motion - Amendement règlements applicables par la SQ
 - 9.2.1 Règlement 2019-RM-SQ-2 (Colportage)
 - 9.2.2 Règlement 2019-RM-SQ-4 (Animaux)
 - 9.3 Avis de motion - Projet de règlement 206 amendant le schéma d'aménagement révisé
10. INCENDIE
- 10.1 Résolutions - Demandes d'aide financière - Formations pompiers 2022
 - 10.1.1 Pompier 1

10.1.2 Pompier 2

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PROCHAINE SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

21-11-7987

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 27 septembre 2021

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 27 septembre 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 27 septembre 2021.

21-11-7988

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 5 octobre 2021

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 5 octobre 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 5 octobre 2021.

21-11-7989

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Les sujets seront énumérés à la prochaine assemblée.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Changement des signataires - Effets bancaires et autres documents

ATTENDU l'élection générale 2021 et les résultats du scrutin du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de faire remplacer le nom de monsieur François Baril par celui de monsieur Jean-Benoit Létourneau auprès de toutes instances gouvernementales ou autres. Par sa nomination au poste de maire, M. Létourneau devient le signataire des effets bancaires avec la Directrice générale.

21-11-7990

ADOPTÉ

5.2 Comptes à payer - Septembre et octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées des mois de septembre et octobre 2021 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 504 940,62 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de septembre 2021 au montant de 350 \$ et au montant de 436 959,88 \$ pour le mois d'octobre 2021. Un montant de 13 949,05 \$ pour les prélèvements de salaires de septembre 2021 et un montant de 53 681,69 \$ pour les prélèvements de salaires d'octobre 2021 sont également approuvés et inclus au montant total approuvé.

21-11-7991

ADOPTÉ

5.3 Régie intermunicipale Beauce-Amiante - Budget 2022

Il est proposé par monsieur André Roy et résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante.

21-11-7992

ADOPTÉ

5.4 Calendrier municipal 2022

Considérant l'utilité du calendrier municipal annuel, il est proposé par monsieur Rénaud Drouin et résolu d'autoriser les démarches en vue de fournir un calendrier municipal 2022 à l'ensemble des citoyens.

21-11-7993

ADOPTÉ

5.5 Responsabilités des élus

5.5.1 MRC DES APPALACHES

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire pour représenter la municipalité au sein de la **MRC DES APPALACHES**.

21-11-7994

ADOPTÉ

5.5.2 LOISIRS ET CULTURE

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Darrell Paré, pour représenter la municipalité au sein des **LOISIRS ET DE LA CULTURE**.

21-11-7995

ADOPTÉ

5.5.3 ARÉNA

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Darrell Paré, pour représenter la municipalité au sein de l'**ARÉNA**.

21-11-7996

ADOPTÉ

5.5.4 TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur André Roy, pour représenter la municipalité au sein des **TRAVAUX PUBLICS**.

21-11-7997

ADOPTÉ

5.5.5 RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par monsieur Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Jean-Paul Grondin, pour représenter la municipalité au sein des **RESSOURCES HUMAINES**.

21-11-7998

ADOPTÉ

5.5.6 INCENDIE

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Julie Leblond, pour représenter la municipalité au sein de l'**INCENDIE**.

21-11-7999

ADOPTÉ

5.5.7 FAMILLE ET AÎNÉS

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré, pour représenter la municipalité au sein de la **FAMILLE ET DES AÎNÉS**.

21-11-8000

ADOPTÉ

5.5.8 TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Rénaud Drouin, pour représenter la municipalité au sein de la TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS.

21-11-8001

ADOPTÉ

5.5.9 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est proposé par monsieur André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL.

21-11-8002

ADOPTÉ

5.5.10 BOUQUINERIE

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Rénaud Drouin, pour représenter la municipalité au sein de la BOUQUINERIE.

21-11-8003

ADOPTÉ

5.5.11 MAISON DES JEUNES

Il est proposé par monsieur André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Julie Leblond, pour représenter la municipalité au sein de la MAISON DES JEUNES.

21-11-8004

ADOPTÉ

5.5.12 COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Il est proposé par monsieur Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Jean-Paul Grondin, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE GESTION.

21-11-8005

ADOPTÉ

5.5.13 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré et monsieur André Roy, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

21-11-8006

ADOPTÉ

5.5.14 FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur André Roy, pour représenter la municipalité au sein du FONDS DE DÉVELOPPEMENT.

21-11-8007

ADOPTÉ

5.5.15 CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Rénaud Drouin, pour représenter la municipalité au sein de la CHAMBRE DE COMMERCE.

21-11-8008

ADOPTÉ

5.5.16 RÉGIE INTERMUNICIPALE BEAUCE-AMIANTE

Il est proposé par monsieur Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Jean-Paul Grondin, pour représenter la municipalité au sein de la RÉGIE INTERMUNICIPALE BEAUCE-AMIANTE.

21-11-8009

ADOPTÉ

5.5.17 OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES

Il est proposé par monsieur André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré, pour représenter la municipalité au sein de l'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES.

21-11-8010

ADOPTÉ

5.5.18 Régie intermunicipale de la Région de Thetford (R.I.R.T.)

Il est proposé par monsieur Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur André Roy, pour représenter la municipalité au sein de la Régie intermunicipale de la Région de Thetford (R.I.R.T.)

21-11-8011

ADOPTÉ

5.5.19 TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Darrell Paré, pour représenter la municipalité au sein du TRANSPORT ADAPTÉ.

21-11-8012

ADOPTÉ

5.5.20 DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX (MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES, COMPOSTABLES, ÉCO-CENTRE)

Il est proposé par monsieur Réналd Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur André Roy, pour représenter la municipalité au sein des DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX.

21-11-8013

ADOPTÉ

5.5.21 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Julie Leblond, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ D'EMBELLISSEMENT.

21-11-8014

ADOPTÉ

5.5.22 COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ CULTUREL.

21-11-8015

ADOPTÉ

5.5.23 COMITÉ VIEILLIR EN SANTÉ CANTON BROUGHTON

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer madame Samantha Jalbert-Paré, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ VIEILLIR EN SANTÉ CANTON BROUGHTON.

21-11-8016

ADOPTÉ

5.5.24 COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Ce point est reporté ultérieurement.

5.5.25 CENTRE COMMUNAUTAIRE - Sympathique place ouverte à tous (S.P.O.T.)

Il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Jean-Paul Grondin, pour représenter la municipalité au sein du CENTRE COMMUNAUTAIRE Sympathique place ouverte à tous (S.P.O.T.).

21-11-8017

ADOPTÉ

5.5.26 COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE

Il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité

des conseillers de déléguer monsieur Darrell Paré, pour représenter la municipalité au sein du COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE.

21-11-8018

ADOPTÉ

5.5.27 PRO-MAIRE

Il est proposé par monsieur André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Jean-Paul Grondin, pour le poste de pro-maire pour une période de 3 mois.

21-11-8019

ADOPTÉ

5.6 Situation financière

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu de demande une rencontre avec le vérificateur externe afin d'avoir un état global de la situation financière de la municipalité.

21-11-8020

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La députée Isabelle Lecours nous confirme l'acceptation de la demande d'aide financière au bénéfice du Service incendie d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus, au montant de 6 000 \$.

La Fédération québécoise des municipalités nous informe de la suspension temporaire de la formation obligatoire « Le comportement éthique » offerte aux élu-es municipaux. Cette suspension survient dans le cadre de l'adoption imminente du projet de loi no 49.

Réception de la somme payable pour l'année 2022 pour les services de la sûreté du Québec, aux fins de prévisions budgétaires. La facture officielle sera transmise en mars 2022.

Monsieur Fontaine de l'Office d'habitation des Appalaches nous fait parvenir la prévision budgétaire 2022 pour le programme HLM.

La St-Vincent de Paul invite la population à contribuer à améliorer la vie des familles dans le besoin. Les gens peuvent faire parvenir un chèque à l'ordre de la Fabrique d'East Broughton ou communiquer avec la St-Vincent de Paul au 418 281-5070.

Monsieur Émerick Jacques de la MRC des Appalaches nous a fait

parvenir un document sur la Sécurité civile à l'intention des élus municipaux.

Réception d'une offre de service de la part de la Jardinerie Fortier de Princeville.

Le Marché de Noël d'East Broughton se tiendra les 20 et 21 novembre prochain dès 10 h. Cet événement aura lieu à l'extérieur, en face du Club des cerfs. C'est une cinquantaine d'exposants et d'artisans réunis qui vous présenteront plein d'idées cadeaux.

Le Centre de pédiatrie sociale des Appalaches a fait parvenir une description de leurs services et nous informe sur la guignolée du Dr Julien qui est la campagne de financement annuelle de cet OBNL.

Monsieur Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches, a adressé une lettre au conseil afin de féliciter les nouveaux et nouvelles élu-es et pour leur souhaiter la bienvenue dans l'équipe de la MRC des Appalaches.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Patinoire extérieure

Ce dossier sera discuté ultérieurement.

7.2 Indexation coût affichage publicité bande patinoire

Considérant le nouveau plan de commandite présenté afin de développer des ententes de visibilité au Centre de loisirs Desjardins;

En conséquence, il est proposé par monsieur Darrell Paré et résolu d'autoriser la directrice des loisirs à solliciter des entreprises de la région selon le plan de commandite aux tarifs suivants :

Plan de visibilité	Coût actuel	Coût proposé
Coroplaste sur la bande	375 \$ / année	400 \$ / année
Coroplaste sur le mur	250 \$ sans pub / 300 \$ avec pub 650 \$ pour l'affiche 8x12 (Carette auto)	4x6 ou 4x8 : 325 \$ 8x12 : 675\$
Autocollant sur la zamboni	Aucune	900 \$ (5 ans)

21-11-8021

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation soumission - Cueillette et transport des matières

résiduelles, recyclables et compostables

Attendu la réception d'une seule soumission pour l'octroi d'un contrat de cueillette et transport des matières résiduelles, recyclables et compostables;

Attendu la conformité de la soumission reçue;

En conséquence, il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu d'accepter la soumission de Services sanitaires Denis Fortier pour une durée de 5 ans pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, recyclables et compostables pour la somme de 783 224,03 \$ taxes incluses. Ce contrat comprend 26 cueillettes de matières résiduelles, 26 cueillettes de matières recyclables, 34 cueillettes de matières compostables et une (1) cueillette de gros rebuts par année.

21-11-8022

ADOPTÉ

8.2 Acceptation soumission - Étude reconnaissance de sols

Ce dossier sera traité ultérieurement.

9. URBANISME

9.1 Adoption du projet de règlement amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU qu'un avis de motion pour amender le règlement 2016-196 sur la circulation et le stationnement a été adopté à la séance du conseil du 27 septembre 2021;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut amender le règlement sur la circulation et le stationnement afin de préciser le nouveau stationnement sur la rue Beaudoin;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut amender le règlement sur la circulation et le stationnement afin d'enlever l'avenue Provençal de la liste des voies de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender le règlement 2016-196 sur la circulation et le stationnement en y ajoutant ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
Les annexes jointes au présent règlement en font aussi parties intégrantes.

ARTICLE 2 AJOUT À L'ARTICLE 19 STATIONNEMENT

L'article 19 A intitulé **ESPACES DE STATIONNEMENT AJOUTÉS** est ajouté à la suite de l'article 19 **STATIONNEMENT (PLUS DE 24 HEURES)** et est énoncé comme ainsi :

1. Sur la rue Beaudoin, face au Marché Tradition, sont ajoutés 5 espaces de stationnements ayant 2,75 m de largeur (9 pieds) et 6,1 m de longueur (20 pieds);
2. Sur la rue Beaudoin, de part et d'autre du Marché Tradition, sont ajoutés 4 espaces de stationnement ayant 2,75 m de largeur (9 pieds) et 6,1 m de longueur (20 pieds);

ARTICLE 3 AJOUT DE L'ARTICLE 22 A; FERMETURE DE RUE OU D'AVENUE

L'article 22 A intitulé **FERMETURE DE RUE OU D'AVENUE** est ajouté à la suite de l'article 22 intitulé **CONFORMITÉ À LA SIGNALISATION** et est énoncé ainsi;

1. L'avenue Provençal est retirée définitivement de la liste des voies de circulation de la Municipalité d'East Broughton;

ARTICLE 4 ANNEXES

1. L'annexe G intitulée espaces de stationnement définis sur la rue Beaudoin est ajoutée à la liste des annexes;
2. L'annexe H intitulée avenue Provençal retirée de la liste des voies de circulation de la Municipalité d'East Broughton est ajoutée à la liste des annexes.

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la loi.

21-11-8023

ADOPTÉ

9.2 Avis de motion - Amendements règlements applicables par la SQ

9.2.1 Règlement 2019-RM-SQ-2 (Colportage)

Avis de motion est donné par madame Julie Leblond que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal amendera le règlement 2019-RM-SQ-2 (Colportage).

9.2.2 Règlement 2019-RM-SQ-4 (Animaux)

Avis de motion est donné par madame Samantha Jalbert-Paré que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal amendera le règlement 2019-RM-SQ-4 (Animaux).

9.3 Avis de motion - Projet de règlement 206 amendant le schéma d'aménagement révisé (entreposage intérieur)

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Paul Grondin que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement amendant le schéma d'aménagement révisé (entreposage intérieur).

10. INCENDIE

10.1 Résolutions - Demandes d'aide financière - Formations pompiers 2022

10.1.1 Pompier 1

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de

ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

21-11-8024

ADOPTÉ

10.1.2 Pompier 2

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année; celle-ci désire intégrer ces pompiers dans la cohorte débutant en janvier 2022 menée par le service de sécurité incendie de Thetford Mines pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, tout en profitant d'une cohorte à proximité et en réduisant les coûts liés à la formation;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Grondin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière

pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

21-11-8025

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions furent posées sur les sujets suivants :

- Aménagements paysagers de la municipalité
- Avancement des travaux pour la 10^e Avenue
- Demande du conseil de rencontrer la firme de vérificateurs financiers
- Coûts des services techniques juridiques détaillés sur site web municipal
- Règlement interdisant les conseillers municipaux de parler aux employés municipaux
- Abolition de l'avenue Provençal
- Problématique avec la piste cyclable sur une certaine portion
- Engagement du maire à tout faire et décider devant les citoyens, la promesse est la transparence
- Nécessité de la présence du maire à temps plein
- Ménage à faire au sein des employés
- Salaires de tous les employés
- Le maire s'engage à répondre à toutes les questions prochainement
- Détails concernant les états financiers des dernières années
- Face à l'école, panneau ou dos d'âne après l'hiver (suivi à faire lors de la prochaine séance)
- Budget 2022
- Tournée des infrastructures par les élus
- Possibilité de tenir la prochaine séance au gymnase de l'école pour accueillir plus de citoyens.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 26.

21-11-8026

ADOPTÉ

Jean-Benoit Létourneau, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière